



Le 5 septembre 2018

L'honorable Diane Lebouthillier, Ministre
Agence du revenu du Canada
555, avenue MacKenzie
Immeuble Édifice Connaught
Étage 7
Ottawa (Ontario)
K1A 0L5

cra.minister-ministre.arc@cra-arc.gc.ca

Demande d'information : IR0381

Madame la ministre,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante et non partisane, des analyses sur des questions relatives aux finances et à l'économie canadiennes, les budgets de dépenses et à certains autres documents, ainsi qu'au coût de certaines mesures. Dans l'exercice de ce mandat, je dois souvent obtenir des renseignements détenus par les ministères et les sociétés d'État. Conformément à l'article 79.4 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, mon bureau a le pouvoir de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun – sous réserve d'exceptions limitées – des renseignements exigés.

Je procède actuellement à une analyse en vertu du sous-alinéa 79.2(1)c)(iii) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confère au DPB le mandat de faire des recherches et des analyses en ce qui touche les questions visant les finances ou l'économie du pays à la demande du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

Pour cette analyse, j'aimerais obtenir les renseignements suivants:

- Les recettes totales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des fiducies pour les années d'imposition 2016 et 2017, regroupées selon les catégories suivantes :
 - Déciles de revenu des contribuables pour les années d'imposition 2016 et 2017;
 - Revenu des contribuables selon le seuil des fourchettes d'imposition de l'article 117 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour les années d'imposition 2016 et 2017;

- Source de revenu (c. à d. montant total des dividendes, dividendes provenant d'une SPCC, emploi, investissement, travail indépendant et gains en capital imposables, ce qui comprend la réclamation par le particulier ou la fiducie du crédit d'impôt pour dividendes et le montant réclamé).

Compte tenu de la nature de cette demande et de l'analyse en cours, j'estime que le **28 septembre 2018** serait un délai raisonnable. Si l'accès aux renseignements demandés ne peut pas être accordé avant cette date, je dois en être avisé par vous, par le commissaire ou son représentant approprié ou par le titulaire d'un poste équivalent.

Si vous ou votre personnel avez des questions concernant cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Mark Mahabir (<mailto:mark.mahabir@parl.gc.ca>, 613-301-6708).

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 28 septembre 2018, peu importe que l'Agence nous fournisse l'information demandée ou non. Si vous refusez de donner accès aux renseignements demandés, le commissaire ou le titulaire d'un poste équivalent devra fournir par écrit les raisons justifiant le refus, comme l'exige l'article 79.41 de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentielle ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

Je vous remercie de votre collaboration à cet égard. L'objectif principal du DPB est de fournir des analyses rapides et efficaces au Sénat et à la Chambre des communes, et ainsi de contribuer à relever la qualité du débat parlementaire et à promouvoir une plus grande transparence budgétaire et une meilleure reddition de comptes. Ceci réside, en grande partie, dans la possibilité d'avoir un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

c. c. Steven Kuhn, secrétaire adjoint du Cabinet,
Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique
Bob Hamilton, Commissaire du Revenu et premier dirigeant, ARC

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0381